

DECISION n° 2025/027
Composition du jury d'admissibilité DR2-2025

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe à l'Institut de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury d'admissibilité du concours externe pour le recrutement de directeurs et directrices de recherche de 2^{ème} classe est composé des membres suivants :

- ALLIEZ Pierre, Président,
- BERGMANN Michel,
- BROTCORNE Luce, Vice-Présidente,
- CAMPILLO Fabien,
- CANI Marie-Paule,
- CHAPEL Laetitia,
- CHERFAOUI Véronique,
- CHEVALLEREAU Christine,
- CHYZAK Frédéric,
- CONTEJEAN Evelyne,
- COUDERT David,
- DANAY David,
- DE JONG Hidde,
- DEACONU Madalina,
- FABRE Christian,
- GARCIA Frederick,

- LEURENT Gaëtan,
- MAHBOUBI Assia,
- MASSOULIE Laurent,
- MERLE Philippe,
- MITTON Nathalie,
- MORIN Christine,
- PERRIER Valérie,
- RAOCEANU Daniel,
- SANGOUARD Nicolas,
- SKAF-MOLLI Hala,
- SOKOLOV Dmitry,
- SOLNON Christine,
- THIRION Bertrand,
- VIVIEN Frédéric.

Le Président-directeur général d'Inria
Bruno SPORTISSE



Signé électroniquement par
Bruno SPORTISSE
Le 06/03/2025 à 23:15